

Conditions générales de vente



**CABINET DE
PSYCHOLOGIE
DU TRAVAIL**

Betty Guay
06 95 45 87 45

24/07/2022



Table des matières

Article 1 – Objet et champ d'application	2
Article 2 – Modalité d’inscription	3
Article 3 – Modalités de prestation (Formations, bilan, interventions)	3
Article 4 – Tarifs et conditions de règlement.....	4
Article 5 – Annulation, modification ou report des prestations par le prestataire.....	5
Article 6 – Annulation, report de participation ou remplacement du participant par le Client	6
Article 7 – Propriété intellectuelle et droits d'auteur.....	6
Article 8 – Renseignements et réclamations	6
Article 9 – Responsabilité	7
Article 10 – Données Personnelles	7
Article 11 – Divers	9





Article 1 – Objet et champ d'application

Les présentes CGV sont valables pour l'ensemble de nos services, (« les prestations ») intitulés comme suit :

- ⇒ Formations
- ⇒ Accompagnement en évolution professionnelle
- ⇒ Intervention terrain : Audit, diagnostics de risques psychosociaux
- ⇒ Bilan de compétences

L'action de formation et le Bilan de compétence entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue (article L6130-1 du code du travail) et la catégorie des actions d'adaptation et de développement des compétences du salarié prévue par l'article L6313-3 du code du travail.

Le terme « Prestataire » désigne le cabinet de psychologie du travail Betty Guay dont le siège social est au 47 rue de cap de haut 33320 Eysines immatriculé à l'INSEE sous le numéro SIREN 853666634, représentée par toute personne habilitée et déclaré organisme de formation sous le numéro de déclaration d'activité : 75331238033.

Le terme « Client » désigne la personne morale signataire de convention de prestation (au sens de l'article L.6353-2 du Code du Travail), ou la personne physique signataire de contrat de prestation (au sens de l'article L.6353-3 du Code du Travail) et acceptant les présentes conditions générales, ou encore les signataires de convention de prestation tripartite dans le cadre de bilan de compétences dans le cadre d'un congé de bilan de compétences (article R. 6322-32 du Code du Travail).

1.1. Les présentes conditions générales de vente (les « CGV »), ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Prestataire consent au responsable de l'inscription, acheteur professionnel, et/ou participant à la prestation (formation, bilan, intervention...) qui l'accepte. Les présentes CGV sont complétées par le règlement intérieur.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client des CGV. Sauf dérogation formelle et expresse du prestataire, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.





Ces CGV sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Le site Internet www.bettyguay-psychologue.fr porte toujours la dernière version à la connaissance de tous. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client.

1.2. Ces CGV concernent les prestations réalisées dans des locaux loués par le prestataire ou dans les locaux du Client.

Article 2 – Modalité d'inscription

2.1. Toute demande fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière du prestataire. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir au prestataire au moins 21 jours ouvrés avant la date de la première prestation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des CGV, des dates et lieux arrêtés de la prestation.

Toute validation de devis implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

2.2. A l'issue de la prestation, le prestataire adresse au Client : facture, copie de la liste d'émargement et évaluations. Lorsque les émargements ou évaluations sont effectués sur le support du Client, celui-ci s'engage à les communiquer au prestataire.

Article 3 – Modalités de prestation (Formations, bilan, interventions)

3.1. Le prestataire est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence. Les durées des prestations sont précisées sur le site Internet et sur les documents de communication du prestataire.

3.2. Les prestations peuvent être assurées dans les locaux du Client et avec les moyens logistiques qu'il fournit (a minima, un ordinateur, un vidéoprojecteur et un paperboard). Les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur du cabinet. Le prestataire se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

3.3. Le prestataire ne saurait être tenu responsable d'une quelconque erreur ou oubli constaté dans la documentation (ci-après "la Documentation") remise au Client, cette dernière devant être





considérée comme un support pédagogique qui ne saurait être considéré comme un manuel pratique ou un document officiel explicitant la réglementation applicable. Par ailleurs, il est rappelé que les annexes documentaires fournies complètent la prestation et n'engagent en aucun cas le prestataire sur leur exhaustivité. Il est précisé en tant que de besoin que le prestataire n'est pas tenu d'assurer une quelconque mise à jour de la Documentation postérieurement à la prestation.

Article 4 – Tarifs et conditions de règlement

4.1. Tarifs

Les prix sont libellés en euros, nets de taxes, conformément à l'article 261-4-4 du CGI, le cabinet de psychologie du travail Betty Guay ne facture pas de TVA sur le montant des prestations. Le prix (net de taxes) comprend les frais de la prestation ainsi que les éventuels documents pédagogiques distribués, sauf exception précisée en amont. Le(s) repas et frais de déplacement ne sont pas inclus. Toute prestation commencée est dû dans sa totalité.

4.2 Conditions de règlement

4.2.1 Les paiements ont lieu à réception de la facture, sans escompte, ni ristourne ou remise sauf accord particulier. Les dates de paiement convenues contractuellement ne peuvent être remises en cause unilatéralement par le Client sous quelque prétexte que ce soit, y compris en cas de litige.

En cas d'absence ou de retard de règlement, le prestataire se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte. Le prestataire pourra refuser de délivrer la prestation concernée sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement. Tout règlement ultérieur sera imputé par priorité à l'extinction de la dette la plus ancienne.

4.2.2 En cas de prise en charge du paiement par un organisme collecteur, il appartient au Client

- ⇒ De faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande ;
- ⇒ De l'indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur sa commande en y indiquant les coordonnées complètes de l'organisme collecteur ;
- ⇒ De transmettre l'accord de prise en charge avant la date de la prestation ;
- ⇒ De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.





Si le prestataire n'a pas reçu la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la prestation, le Client sera facturé de l'intégralité du prix de la prestation.

Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le prix de la prestation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de prestation, le Client sera redevable de l'intégralité du prix de la prestation et sera facturé du montant correspondant éventuellement majoré de pénalités de retard.

4.2.3 Facilités de paiement

Pour les clients ne disposant pas de possibilité de prises en charges, nous proposons des facilités de paiement en 3 fois sans frais : 35% à la réservation puis 35% au premier jour de la prestation ou dans la limite de 30 jours plus tard et enfin le solde de 30% au dernier jour de la prestation ou dans la limite de 30 jours plus tard que le second paiement, les 3 paiements doivent nous être remis par chèque, accompagnés des dates d'encaissement au premier jour de la réservation.

Article 5 – Annulation, modification ou report des prestations par le prestataire

Le prestataire se réserve le droit d'annuler ou de reporter une prestation, notamment lorsque le nombre de participants à cette prestation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 7 jours calendaires avant la date de la prestation. Le prestataire n'est tenu à aucune indemnité d'aucune sorte.

Lorsque le report de la Prestation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, le prestataire procède au remboursement de la totalité du prix, éventuellement remis, de la Prestation à l'exclusion de tout autre coût. Si l'annulation intervient, sans report possible ni session ultérieure, à moins de 10 jours de la prestation, le prestataire s'engage à rembourser en sus, sur présentation des justificatifs, les frais de transport du Client qui n'aurait pu obtenir de remboursement direct de son transporteur.

Le prestataire peut être contraint d'annuler une Prestation pour cas de Force Majeure, tels que définis par le Code civil, et s'engage à organiser une nouvelle session de Prestation dans les meilleurs délais. Sont aussi considéré comme ayant le caractère de la force majeure, les grèves des réseaux de transport (e.g. le réseau SNCF, le réseau RATP, compagnie aérienne...) que le prestataire peut être amené à utiliser pour se rendre sur le lieu de la prestation.





Article 6 – Annulation, report de participation ou remplacement du participant par le Client

Le Client peut demander l'annulation ou le report d'une prestation.

Si cette demande parvient au prestataire, par écrit, au moins 21 jours ouvrés avant la date de la prestation, seuls les frais engagés au titre de la préparation (location de salle, déplacement, hébergement) seront facturés au Client.

Si cette demande parvient au prestataire entre 20 et 10 jours ouvrés avant la date de la prestation, le Client sera facturé de 50% du prix de la prestation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation (indiqués ci-dessus).

Si cette demande parvient au prestataire moins de 10 jours ouvrés avant la prestation, le Client sera facturé de 100% du prix de la prestation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation.

Ces frais sont non imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de prestation.

Article 7 – Propriété intellectuelle et droits d'auteur

Les supports papiers ou numériques remis lors de la prestation ou accessibles en ligne dans le cadre de la prestation sont la propriété du prestataire. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès du prestataire.

L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la prestation est soumise à autorisation et préalable du prestataire sous peine de poursuites judiciaires.

Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence au prestataire en cédant ou en communiquant ces documents.

Article 8 – Renseignements et réclamations

Toute commande, demande d'information ou réclamation du Client relative aux CGV devra être formulée par écrit au prestataire (adresse postale : Cabinet de psychologie du travail Betty Guay 47 rue de cap de haut 33320 Eysines - - email : bettyguay-psychologue@sfr.fr), qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.





Article 9 – Responsabilité

Le Client est seul responsable de la consultation, du choix de la prestation fournie par le prestataire.

La responsabilité du prestataire ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit et notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, préjudice commercial. En tout état de cause, au cas où la responsabilité du prestataire serait retenue, le montant total de toute somme mises à la charge du prestataire ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

Article 10 – Données Personnelles

10.1. Le cabinet de psychologie du travail Betty Guay prend très au sérieux le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel de ses Clients et s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel (ci-après les « Données ») et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite « Loi Informatique et libertés » (ci-après les « Dispositions applicables »).

10.2 Les Données font l'objet d'un traitement informatique par Le cabinet de psychologie du travail Betty Guay agissant en qualité de responsable de traitement dont la finalité de traitement est prévue dans la Politique de confidentialité et de traitement des données personnelles, disponible sur notre site Internet (ci-après la « Politique de Confidentialité »).

Les Données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'accomplissement des finalités rappelées au sein de la Politique de Confidentialité.

Toute personne physique dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses Données après son décès. Ces droits peuvent être exercés conformément aux modalités prévues dans la Politique de Confidentialité.

En cas d'exercice du droit d'opposition, toute communication auprès du Client (à l'exclusion de la gestion de son compte) cessera.





Pour une information complète sur le traitement des Données, il convient de se reporter à notre Politique de Confidentialité.

10.3. Si le Client transmet et/ou intègre des Données nécessaires à la fourniture d'une prestation, le Client aura la qualité de Responsable de traitement.

En sa qualité de sous-traitant, le prestataire s'engage à traiter les Données conformément aux instructions documentées du Client et uniquement pour la seule finalité de fournir la Prestation. Si le prestataire considère qu'une instruction constitue une violation aux Dispositions applicables, il en informe immédiatement le Client. Par exception, si le prestataire peut être tenu de traiter les Données du Client en vertu des Dispositions applicables, alors le prestataire informera le Client de cette obligation juridique avant le traitement, sauf si le droit concerné interdit une telle information. Le prestataire garantit la confidentialité des Données traitées dans le cadre de la Prestation. Le prestataire s'engage à veiller à ce que les personnes autorisées à traiter les Données reçoivent la prestation nécessaire en matière de protection des données à caractère personnel et s'engagent à respecter la confidentialité ou soient soumises à une obligation légale appropriée de confidentialité. Le prestataire s'engage à prendre en compte, s'agissant de ses outils, produits, applications ou services, les principes de protection des données dès la conception et de protection des données par défaut. Le prestataire s'engage à mettre en place les mesures techniques et organisationnelles adéquates afin de protéger l'intégrité et la confidentialité des Données stockées. Le prestataire s'engage à présenter des garanties suffisantes pour assurer la mise en œuvre des mesures de sécurité et de confidentialité au regard de la nature des Données et des risques présentés par le traitement.

Le prestataire met à la disposition du Client la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes ses obligations et pour permettre la réalisation d'audits, y compris des inspections, par le Client ou un autre auditeur qu'il a mandaté, et contribuer à ces audits. Dans l'hypothèse où le Client devrait remettre des Données à un tiers et /ou à une autorité administrative ou judiciaire, le prestataire coopérera avec lui aux fins de transmission des informations requises en conformité avec les présentes et les normes applicables. Le prestataire notifie au Client toute violation de Données après en avoir pris connaissance. Le nom et les coordonnées du DPO de le prestataire sont indiqués dans la Politique de Confidentialité.

Le prestataire informe le Client que les Données sont hébergées au sein de l'Espace économique européen. En cas de sous-traitance, le prestataire s'engage à signer un contrat écrit avec le sous-





traitant imposant à ce dernier le respect des Dispositions applicables et de l'ensemble des obligations visées au présent article, étant précisé qu'en cas de non-respect par un sous-traitant de ses obligations en matière de protection des données personnelles, le prestataire demeurera pleinement responsable à l'égard du Client.

Toute personne dont les Données ont été collectées par le Client bénéficie des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des Données ainsi que de limitation et d'opposition au traitement et d'organisation du sort de ses Données après son décès en s'adressant directement au Client. Le Client garantit au prestataire qu'il a procédé à l'ensemble des obligations qui lui incombent au terme des Dispositions applicables et qu'il a informé les personnes physiques de l'usage qui est fait des Données. A ce titre, le Client garantit le prestataire contre tout recours, plainte ou réclamation émanant d'une personne physique dont les Données seraient traitées. En outre, le Client s'engage à documenter par écrit toute instruction concernant le traitement des données par le prestataire, veiller, au préalable et pendant toute la durée de la Prestation, au respect des obligations prévues par les Dispositions applicables de la part du prestataire, et superviser le traitement, y compris réaliser les audits et les inspections auprès du prestataire.

Les Données sont conservées uniquement le temps nécessaire pour la finalité poursuivie. Le prestataire s'engage, au choix du Client, à détruire ou renvoyer les Données au terme de la Prestation, et justifier par écrit auprès du Client qu'il n'en conservera aucune copie.

Article II – Divers

11.1 Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité ni des présentes CGV ni de la prestation concernée.

11.2 Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à son application.

11.3 Le Client s'engage à considérer comme strictement confidentiel et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la prestation (notamment remises accordées par le prestataire, modalités spécifiques de la prestation, échanges entre les clients).





11.4 Le prestataire est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard du prestataire, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

11.5 Le prestataire est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou les marques du Client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire sans autorisation préalable du Client.

11.6 Dans le cadre de l'exécution des présentes, les Parties exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante sans que, notamment, cela puisse être interprété comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.

11.7 Le Client renonce au bénéfice des articles 1221, 1222 et 1223 du Code civil.

11.8 Le Client ne pourra intenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.

11.9 LES PRESENTES CGV SONT REGIES PAR LE DROIT FRANÇAIS. TOUT LITIGE SE RAPPORTANT A SON EXECUTION OU A SON INTERPRETATION SERA DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, MEME EN CAS DE REFERE, D'APPEL EN GARANTIE OU DE PLURALITE DE DEFENDEURS.

